

Séance Budgétaire du 7 février 1963.

Le sept février mil neuf cent soixante trois, quinze heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^e Allary, Maire.

Présents : M^e Allary, Feret, Viollet, Stéphane, Faure, Bordonau,
de Sarcusay, Desmaillles.

absents : M^e Thomassin, Magrière

Budget Primitif 1963 :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le Budget-Primitif 1963 qui se monte, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 31.300 francs.

Tunemité de fonction au Maire et à l'adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter l'indemnité annuelle au Maire et à l'adjoint, de 800 francs à 900 francs, à partir du 1^{er} janvier 1963.

Salaire du gérant de la cabine téléphonique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le salaire annuel du gérant de la cabine téléphonique, de 350 francs à 400 francs, à partir du 1^{er} janvier 1963.

Salaire de la secrétaire de mairie

Le salaire de la secrétaire de mairie est porté de 130 francs à 150 francs à partir du 1^{er} janvier 1963.

Salaire de la balayage des classes

Le salaire horaire de la balayage des classes est porté de 1^F.20 à 1^F.50 à partir du 1^{er} janvier 1963.

Subvention à la Chambre des Métiers et pour la vaccination antiphthisique

Le Conseil vote une subvention de 28 francs à la Chambre des Métiers de la Charente et une subvention de 152 francs pour venir en aide aux agriculteurs et éleveurs de la commune en me de la vaccination antiphthisique.

Fait et délibéré au Maire les jour, mois et an succitz. Ont signé au registre tous les membres présents.

Yves Collin
E.T.

Fauré
Helleux
Dornicou